

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 AOUT 2023**

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

**Délibération DC 2023-063**

Subvention Maison Paysanne de l'Aude : animation PAT HVA

<b>Date de convocation</b> : 4 août 2023	<b>Liste des délibérations affichées le</b> : 2023		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 39 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Excusés : 11	Autres absents : 34	Votants : 39

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Claire THENARD (Courtauly), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espérazza), Rose-Marie DAROT (Espérazza), Elvire ANDREWS (Espérazza), Patrick CAZAUD (Espérazza), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginoles), Yves ANIORT (Granes), Lydie MUNIER (Joucou), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Pierre CASTEL (Quillan), Jean POLY (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoit), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Ghislaine PLAS (Val de Lambronne), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Néant

Excusés : Philippe PARRAUD (Axat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Jacques MANDRAU (Quillan), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol) et Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette).

Absents : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Eric ASTIER (Corbieres), Julie LE MORVAN (Espérazza), Olivier FROMILHAGUE (Espérazza), Gaël SAN MARTIN (Espérazza), François LACROIX (Espezell), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Honoré GERVAIS (Le Clat), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Véronique FERNANDEZ (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Jean-Pierre EXPOSITO (Roquefeuil), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Georges BENNAVAIL

La Maison Paysanne est en charge sur le territoire de la CCPA de la coordination du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Haute-Vallée de l'Aude. Au regard de la dynamique initiée et de la gouvernance transversale établie, la Maison Paysanne a obtenu en 2021 le label « PAT » délivré par l'Etat et un financement du Programme National de l'Alimentation (Ministère de l'Agriculture) permettant

d'envisager la poursuite de la coordination et la réalisation des actions portées par cet acteur. Pour autant, ce financement ne couvre que 70 % des dépenses liées au poste de coordination.

Le plan d'action du PAT déposé par la Maison Paysanne auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt a permis d'obtenir 208 634,94€ sur 2 ans, soit 60% du projet global, afin de financer les acteurs du territoire pour la réalisation des actions.

Aussi, la Maison Paysanne sollicite des CC du Limouxin et des Pyrénées audoises la somme de 18 400 € pour compléter le budget d'animation, certaines actions du PAT de l'année 2023 et soutenir ce projet de territoire (budget total de 488 000 €).

Ces financements permettront de faire du PAT HVA un véritable dispositif structurant de notre territoire :

- L'économie par le développement ou la création d'activités agricoles et d'emplois ;
- La qualité de vie et l'attractivité par une offre alimentaire diversifiée et de qualité tant pour les habitants que pour les touristes ;
- La transition écologique par la relocalisation de nos approvisionnements et l'amélioration des pratiques.

Il est proposé au Conseil de répondre favorablement à cette sollicitation par le versement d'un soutien financier proratisé en fonction de la population totale des deux intercommunalités soit :

Données INSEE du 27/06/2023 :

- Population CC du Limouxin : 27 598 ;
- Population CC des Pyrénées audoises : 13 665 ;
- Population totale des deux CC : 41 263 ;
- Montant de la participation :  $18\,400 * 13\,665 / 41\,263 = 6\,093$  arrondi à 6 100 €.

### Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande formulée par la Maison Paysanne,

Vu le caractère structurant du Projet Alimentaire Territorial pour l'ensemble de la Haute Vallée de l'Aude,

### Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	39	Suffrages exprimés	38
Retraits avant vote	1	Pour	38
Abstentions	0	Contre	0

Déport : Alfred VISMARA

**- DECIDE de verser une subvention de 6 100 € à la Maison Paysanne pour compléter le financement du Projet Alimentaire Territorial Haute Vallée de l'Aude.**

Pour extrait conforme  
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 21/09/23
- ❖ et de sa publication le 21/09/23